

FONDATION NOVARTIS CONSUMER HEALTH

Pour l'avancement des sciences biologiques, médicales et pharmaceutiques
(anciennement Fondation Zyma)

Objectifs de la Fondation

La Fondation s'est fixé comme objectif de contribuer aux échanges scientifiques internationaux promouvoir les sciences biologiques, médicales et pharmaceutiques par sa participation au financement de projets de recherche d'un ou de plusieurs chercheurs (post graduate) étrangers ou suisses en les recrutant dans la Faculté de médecine ou des sciences de l'Université de Genève, la Faculté de biologie et médecine de l'Université de Lausanne, au sein de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), de l'Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne, ou l'Institut Suisse de Recherche Expérimentale sur le Cancer (ISREC).

Historique de la Fondation

La Fondation est soutenue par Novartis Consumer Health SA, et est inscrite à Nyon, Suisse, sous le nom de Fondation Zyma. Elle a été fondée en 1975. Elle est composée du Conseil de Fondation et de représentants de Novartis Consumer Health ainsi que de représentants de la Faculté de médecine ou des sciences de l'Université de Genève, de la Faculté de biologie et médecine de l'Université de Lausanne, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne.

Zones de recherches

La Fondation soutient des projets dans divers secteurs tels que, mais pas uniquement:

- La recherche de la réduction des risques cardiovasculaires
- La recherche analgésique
- La recherche allergique et dermatologique
- La recherche dans le domaine des voies respiratoires
- La recherche gastro-intestinale
- Vitamines, minéraux et compléments
- Métabolisme des médicaments
- Ciblage des médicaments
- La santé des femmes
- L'obésité

Conditions

- **Allocations pour les professeurs invités**

La Fondation attribue des allocations d'un montant allant jusqu'à CHF 30'000.-- afin de faciliter la transition dans l'une ou l'autre des Universités suisses de Genève ou de Lausanne. Ces allocations sont accordées aux professeurs invités dont les recherches concernent un des secteurs d'intérêt pour la Fondation.

Les Hautes Ecoles d'accueil se chargeront de fournir au(x) candidat(s) une place dans leurs départements respectifs et s'occuperont des procédures concernant le permis de séjour et les formalités avec les autorités cantonales.

- **Rémunération des chercheurs**

La durée de la contribution aux chercheurs (post graduate) sera d'un an seulement, avec un prix pouvant se monter jusqu'à CHF 70'000.--.

Pendant leur séjour, les récipiendaires seront associés à un enseignement dans l'une des Facultés de médecine ou des sciences des Universités de Lausanne ou de Genève, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ou à l'Ecole Romande de Pharmacie. Ils contribueront à l'étude et à la compréhension des mécanismes biologiques en relation avec les domaines précités, notamment sur le plan méthodologique et celui de l'échange d'idées. Les chercheurs (post-graduate) devront organiser des réunions scientifiques ou des séminaires sur le sujet de leur recherche. Dans ce cadre, la Fondation espère de leur séjour une contribution personnelle à des programmes de recherche appliquée.

Publications

Toute publication provenant d'un projet appuyé par la Fondation devra faire état du soutien offert par la Fondation et 20 tirés à part devront être remis au Conseil de la Fondation.

Au terme de son séjour, le chercheur (post-graduate) ou le professeur invité étranger remettra un rapport final au Conseil de la Fondation, et est encouragé à organiser un "mini-symposium" d'une demi-journée à l'institution qui invite le professeur. Une notification d'un tel symposium devra être envoyée à l'avance au secrétariat pour distribution aux membres du Conseil.

Candidatures et propositions

Les candidatures accompagnées de l'approbation provisoire du doyen de la faculté concernée co-signée par le chef du département, devront être remises en 16 exemplaires au Président de la Fondation, accompagnées d'un curriculum vitae de l'auteur et d'une liste des publications concernées.

Les propositions devront comporter une description claire des objectifs du projet de recherche et de ses applications possibles, ne dépassant pas 5 pages. Les propositions devront aussi indiquer un calendrier des travaux et un budget réaliste. Il convient en particulier de préciser le montant nécessaire au séjour, en séparant les frais de voyage des frais de séjour.

Une seule proposition devrait être soumise par unité de recherche.

En cas d'expérimentation animale, la bourse sera attribuée à la condition que l'animalerie de l'institution candidate passe une inspection et réponde à la politique de Novartis concernant les exigences du bien-être des animaux.

Afin de permettre au Conseil de la Fondation de se prononcer, il convient aussi de signaler l'aide financière fournie par d'autres institutions en Suisse ou à l'étranger. Si des fonds sont reçus d'une autre origine pendant la période de la soumission de la candidature et la réunion/avis de décision, le candidat doit en informer la Fondation.

Conclusions

Le choix d'un candidat par le Conseil de la Fondation aura lieu pour l'année suivante, au plus tard, à fin novembre.

Les candidatures doivent parvenir au Secrétariat de la Fondation au plus tard pour le 15 octobre.

Subventions

Les subventions accordées seront payées directement à l'Institution à l'exception du professeur invité qui sera payé directement. Une quittance doit être disponible au cas où les frais de voyage sont couverts.

Secrétariat:

Ariane Lehmann

Novartis Consumer Health SA

Case postale 1279

Route de l'Etraz 2

CH-1260 Nyon

Tel. 022/363 3239 Fax: 022/363 3837

e-mail: ariane.lehmann@novartis.com